

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 11 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept

Et le onze décembre à 21 heures

Date de la convocation : 04/12/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s) (es) excusé(s) (es): ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : ROUSSET Jean-François

Objet de la délibération n°43-2017

Aménagement de l'ancienne église (Foyer Magali) – Approbation de l'Avant-Projet Définitif – Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire expose que la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la l'ancienne église (Foyer Magali) a été confié à Monsieur Alain Galtier architecte DPLG.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le dossier d'avant-projet définitif réalisé par Monsieur Galtier.

Le projet consiste à réaménager entièrement l'ancienne église afin de créer un espace doté de plusieurs salles d'activités destin à accueillir les associations communales, l'école, les services de la commune...L'ancienne église sera mise aux normes d'accessibilité, sécurité et thermiques.

Au RDC une grande salle d'activités de 121 m2 sera créée, avec en annexe une petite salle d'activités de 30 m2. La grande salle sera équipée d'un bar, mis aux normes PMR. Les toilettes existantes, qui se trouvaient initialement dans la cage d'escaliers à côté du local rangement et qui étaient totalement inaccessibles seront supprimées, et un nouvel espace sanitaire accessible aux personnes handicapées sera créé à côté du bar.

A l'étage, une mezzanine cloisonnée desservie par un escalier de 2UP est prévue. Ce local mezzanine sera équipé de deux locaux d'archives.

Les extérieurs seront remaniés, notamment afin de créer une place de stationnement adaptée aux personnes handicapées et située à proximité de l'entrée.

A ce stade de l'avant-projet définitif, le maître d'œuvre estime le coût des travaux à 444 747, 10 € H.T.

Le coût total estimé de l'opération est évalué à 556 783,68 € H.T. comprenant, outre les travaux :

- les frais annexes (dont l'étude de sol ; diagnostics, honoraires géomètre et maîtrise d'œuvre, honoraires bureau de contrôle et coordonnateur SPS...) : 86 098,09 € HT
- achats, équipements, imprévus : 25 938, 49 € HT

Le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté est le suivant :

	montant HT	%
Total HT	556 783.00 €	100 %
Etat DETR	200 000.00 €	35.9%

Région	100 000.00 €	18.0%
Département	100 000.00 €	18.0%
Fds de concours CC Monts Rance et Rougier	30 000.00 €	5.4%
LEADER	15 426.00 €	2.8%
Autofinancement	111 357.00 €	20.0%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'ancienne église
- **APPROUVE** l'avant-projet définitif présenté
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté
- **SOLLICITE** les subventions définies dans le plan de financement prévisionnel et **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches en ce sens
- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2018, en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier
- Cet acte annule et remplace l'acte n° 012-211201546-20171211-20171211_42_DE (erreur matérielle de numérotation de la délibération)

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*